

# SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze le 1<sup>er</sup> Juin 2015, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

**MMES DEACON Margaret, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, LECOINTRE Christian, PERCEAU Alain, TALBOT Franck, PERCEAU Alain**  
**Absent : LANDRY Laurent, GIROUARD Germain**  
**Absent représenté : RIDOUARD Valérie TALBOT Franck pouvoir à TALBOT Franck**  
**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian LECOINTRE**

**DATE DE CONVOCATION : le 28 AVRIL 2015**

**COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 7 MAI 2015**

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 8 avril 2015 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal sans observation.

**MONSIEUR LE PRESIDENT A OUVERT LA SEANCE ET EXPOSE CE QUI SUIT :**

\*\*\*\*\*

## **DEL 2015-19 -DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

*Le Maire rappelle à l'assemblée :*

*Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2077-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.*

*La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.*

*Vu l'avis du Comité technique Paritaire en date du 22 juin 2015*

*Le maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :*

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
<i>Adjoins administratifs territoriaux</i>	<i>Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>100</i>

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des présents, la proposition ci-dessus.*

## **DEL/CM 2015-20- DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE DE FOOT D'AIRVO-ST VARENT**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier concernant une demande de subvention concernant l'école de Football d'Airvo-ST-Jouin. Une entente avec St Varent pour les jeunes s'est mise en place et pour ce faire afin de participer aux entraînements du mercredi, l'utilisation d'un bus qui ferait la navette entre Airvault et St Varent est nécessaire.

Une participation de 48€ est sollicitée par enfant, 1 enfant est concerné sur la commune de marnes.

Le Conseil municipal est favorable à cette demande.

Cette somme sera imputée au compte 011/6574 du budget 2015.

## **DEL/CM 2015-21- TARIFS LOCATIONS DE LA SALLE GILLES BAUDRON**

Monsieur le Maire fait propose aux membres présents de revoir les tarifs de la location de la salle Gilles BAUDRON inchangés depuis 2009.

Après avoir délibéré, le Conseil vote les tarifs suivants applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et décide de maintenir la gratuité pour les Associations Marnaises (une utilisation gratuite par an)

	ETE	HIVER
HABITANTS COMMUNES	80	95
HABITANTS HORS COMMUNES	120	135

Ce tarif est appliqué pour le week- end.

La période d'hiver est fixée du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai.

	HABITANT COMMUNE	HABITANT HORS COMMUNE
VIN D'HONNEUR	40	75

La caution est fixée à 200 € pour l'année 2016

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **PARCELLE CADASTREE ZP 115 SU LA GRAND VALLEE**

La Commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

##### Sécurisation de la Traversée du bourg et Aménagement des Espaces Publics

Le bureau d'Etude AREA est venu faire la visite des bâtiments sur la Commune.

##### **Pont RD37**

Le Conseil prend acte des travaux réalisés par le Conseil Départemental, mais observe qu'ils ne résolvent pas la question de la fragilité de l'ouvrage, les nuisances sonores sont inchangées.

##### Sécurité Local.

Suite aux différents vols dont la Commune a été victime, il a été décidé de confectionner une porte blindée anti-effraction.

##### 14/07/2015

- 15h00 : Ouverture de la fête,
- 15h30 : Concours de pétanque
- 15h30 : Pêche à la ligne et jeux divers pour les enfants,
- 17h00 : Distribution de sandwichs,
  
- 20h00 : Petit repas champêtre.

**Prochaine réunion le lundi 6 juillet 2015 à 20h00**

**Fin de séance 21h30**

Le secrétaire



Le Maire

